

DECISION MUNICIPALE n° D20230725-099

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Affaires Juridiques	
	Matière	1.1.3	Commande publique – marchés publics – services
Objet	Avenant au contrat d'assurances flotte automobile et risques annexes – bris de machine		
Numéro	Marché 2022F13 – Contrat n° 11047627204		
Attributaire	AGENCE VALADE - AXA		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision n° D20221227-122 du 27 décembre 2022 approuvant le marché de prestations d'assurances flotte automobile et risques annexes à intervenir avec AGENCE VALADE - AXA, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ;
- Considérant la nécessité de conclure un avenant suite au remplacement de la balayeuse ;

Décide,

Article 1 : De conclure l'avenant au marché d'assurance flotte automobile et risques annexes – bris de machine n° 11047627204, à intervenir avec l'AGENCE VALADE – AXA, 3 avenue Thiers – 19200 USSEL, ayant pour objet la prise en compte du remplacement de la balayeuse.

Article 2 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 25 juillet 2023.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE